Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 dhou-elhjja 1440
9 août 2019

N° 79

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2994**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2994**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2999**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3002**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3004**
Avis aux créanciers **3017**
Convocations
Sociétés anonymes **3017**
Autres sociétés **3020**
Divers
Avis au public **3021**
Rectificatifs **3022**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de LLOYD ASSURANCES **3023**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'un Etablissement Individuel

Dénomination : Moufid Ben Habib Boukhris d'installation de caméra de surveillance

Siège : Mansoura - 5140 Souassi Mahdia

Activité principale :

Travaux d'installation articles se rattachant aux travaux de bâtiment et installation de caméra de surveillance

Matricule Fiscal N° : 1585355/G/N/C/000

Identifiant Unique N° : 1585355G

Le responsable : Moufid Ben Habib Boukhris.

CIN : 09442014

2019S00787SODB1

Constitution d'un Etablissement Individuel

Dénomination : Yousfi Belgacem de Commerce des articles de Cadeaux

Siège : Avenue Ettaoufik - Cité Erriadh 4023 Sousse

Activité principale :

Commerce en détail articles de cadeaux

Matricule fiscal N° : 602327/V/N/C/000

Identifiant Unique N°: 0602327V

Date de début d'activité : 01/01/1999

Le responsable : Yousfi Belgacem.

CIN : 05569046

2019A00229SODB1

Création d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement «el baraka 3 Jebbes - Sbiba

- Objet :

Développement agricol - social - solidarité

- Siège social : délégation - sbiba

Décision de création : récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Sbiba en date du 31-7-2019.

P.C.A : Mbarki Noureddine.

2019K00067SODB1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de pêche maritime

Dénomination : groupement de développement à l'agriculture et la pêche Echourouk echoucha edhwahriya

Siége social : Edhwahriya sejnene 7010

Reçu de déclaration numéro 172 en date de 30 avril 2019

Zone d'intervention : edhwahriya délégation de sejnene

L'objectif :

L'accomplissement de toutes les activités et les travaux d'agricultures la sécurité de ressources naturelles avec soutien des intérêts des adhérents.

Le président : Amor Barhoumi

Le trésorier : Mohamed moncef Hkiri

Secrétaire général : Romdane Hkiri

2019W00241SODB1

Constitution d'un groupement

Objet: Constitution d'un groupement hydraulique.

Nom: groupement de développement Awakchya

Siège: Awakchya - Frayou 9127

Membres:

Président : Brahmi Razak

Trésorier: Brahmi Sami

Membre: Brahmi Elwardi

2019Y00053SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat des administrateurs

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société plastiss

Société anonyme au capital de 1100000 DT

Siège social 5 bis rue Charles De Gaulle –Tunis

MF: 001174 C/A/M000.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 juin 2019, enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur- Tunis-, le16/7/2019, sous le numéro 19802611, quittance numéro M62092, dont deux copies ont été déposées au tribunal de première instance de Tunis en date du 30/7/2019, sous le N° D158071998, Il a été approuvé :

- l'approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- l'approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'année 2018.

- quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

- détermination des jetons de présence pour l'exercice 2019.

- le renouvellement du mandat, de M.LOTFI AGHA en tant que commissaire aux

comptes pour les exercices 2019-2020-2021.

Il a été également décidé la reconduction de la nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019-2020-2021.

2019T01185SANB2

NOTICE

Réduction du capital de capital de 40 000 000D à 20 000 000 D et
Augmentation de capital de 20 000 000D à 65 000 000D
Société Industrielle « ELBENE INDUSTRIE »
Société Anonyme au capital de 40 000 000 Dinars divisé en 10 000 000
de valeur nominale 4D entièrement libérées
Siège social : Sidi Bou Ali Km122 - 4040 Sidi Bou Ali - Sousse
Tel : 36 409 221 ; Fax : 36 409 225
Registre de Commerce : RSC B112071996

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE :

Renseignements généraux :

Dénomination sociale : Société Industrielle « ELBENE INDUSTRIE »

Siège social : Sidi Bou Ali Km122 - 4040 Sidi Bou Ali - Sousse

Téléphone : 36 409 221

Fax : 36 409 225

E-mail : dg@elbene.tn

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable: La société est régie par le code d'incitation aux investissements

Date de constitution : 27 Février 1974

Durée : 99 ans

Objet social :

La société ELBENE INDUSTRIE a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une centrale laitière pour la stérilisation, la pasteurisation du lait et la fabrication de tous les produits dérivant du lait ;
- La création d'un réseau de transport pour la collecte et la distribution du lait et des produits fabriqués ;
- La création et l'exploitation d'entrepôts frigorifiques ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la transformation, le conditionnement, le transport, le transit, la vente de tous produits agricoles et alimentaires en Tunisie et hors la Tunisie ;
- La réalisation en conséquence de toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ci-dessus ;
- Et enfin de prendre toutes participations dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par souscription ou l'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement.

N° du Registre de Commerce : RSC B112071996

Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre

Nationalité : Tunisienne

Capital social : **Avant restructuration :** 40 000 000 dinars divisé en 10 000 000 actions de nominal 4 dinars entièrement libérées
Après restructuration : 65 000 000 dinars divisé en 32 500 000 actions de nominal 2 dinars

Matricule fiscal : 10478S/P/M/000

Régime fiscal : Droit commun

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société

Responsable chargé de l'information : Mr Mahfoudh CHAIEB DGA Administratif et Financier

Adresse e-mail : dg@elbene.tn

Administration, Direction et Contrôle :

Direction :

Directeur Général : Mr HICHEM KHOJET ELKHIL

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Mandat
HABIB JEDIDI	Président du conseil	2018 - 2020
Banque Nationale Agricole	Administrateur	2018 - 2020
STB INVEST	Administrateur	2018 - 2020
SIM SICAR	Administrateur	2018 - 2020
NEJIB DOGHRI	Administrateur	2018 - 2020
KHALED BEN JEMAA	Administrateur	2018 - 2020
MONCEF DOGHRI	Administrateur	2018 - 2020
LOTFI BEN JEMAA	Administrateur	2018 - 2020
MOUNIR BEN JEMAA	Administrateur	2018 - 2020

Contrôle :

Nom	Adresse	Mandat
CEGAUDIT	COMPLEXE YESMINE TOWER BLOC B Centre urbain nord Tél : 71 947 590	2019 - 2021
Mme INSAF EL FAHEM	Cité les Roses, Bloc II, Appt n°29 ariana Tel : 71 703 276	2019 - 2021

COMMISSAIRE A L'EXECUTION :

Nom	Adresse
Mr SALAH DHIBI	92 RUE 8600 CHARGUIA 2 Tél : 71 206 341 Fax : 71 206 342

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REDUCTION ET L'AUGMENTATION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Industrielle ELBENE INDUSTRIE, réunie le 17 juillet 2019, a décidé :

A- de réduire le capital de la société de 20 000 000 de dinars et ce par la réduction de la valeur nominale de l'action de 4 (quatre) à 2 (deux) dinars.

B- d'augmenter le capital de la société de 45 000 000 de dinars et ce comme suit :

1-par la conversion des créances bancaires échues et certaines pour un montant de 25 000 000 dinars à travers l'émission de 12 500 000 actions nouvelles à souscrire et à libérer intégralement et l'octroi du droit de souscription, après la suppression du droit préférentiel de souscription, aux banques suivantes :

Banques	Nombre d'actions	Montant de la dette convertie
BIAT	**4 750 000**	**9 500 000**
STB	**4 750 000**	**9 500 000**
BNA	**3 000 000**	**6 000 000**
TOTAL	**12 500 000**	**25 000 000**

2-par l'augmentation du capital en numéraire pour un montant de 20 000 000 dinars à travers l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire et à libérer intégralement et l'octroi du droit de souscription, après la suppression du droit préférentiel de souscription, aux actionnaires suivants :

Désignation	Nombre d'actions	Montant
SICAR ou autres	**10 000 000**	**20 000 000**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'opération de réduction et d'augmentation du capital, d'en fixer les modalités d'en constater la réalisation et d'accomplir toutes les formalités juridiques prescrites par la loi

Le Conseil d'Administration du 26 juillet 2019 a fixé, comme ci-après, les caractéristiques de ces réductions et augmentation et a chargé le directeur général de les réaliser, d'en constater la réalisation et d'accomplir toutes les formalités juridiques prescrites par la loi

CARACTERISTIQUES DE LA REDUCTION DU CAPITAL :

Caractéristiques de la réduction :

- Montant de la réduction : 20 000 000D
- Baisse de la valeur nominale : de 4 à 2 dinars

But de la réduction :

La réduction du capital social servira à la résorption partielle des pertes cumulées au 31/12/2018.

CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Caractéristiques de l'émission :

- Nombre d'actions émises : 22 500 000 actions
- Valeur nominale des actions : 2 dinars
- Forme des actions émises : nominatives
- Catégorie : Ordinaire

Prix de souscription :

Les nouvelles actions seront émises à 2D, soit la nouvelle valeur nominale.

Droit préférentiel de souscription :

Les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à l'augmentation de capital qui a été réservée une partie pour les créanciers et une autre pour les nouveaux actionnaires. Cette renonciation s'est traduite par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Jouissance des nouvelles actions :

Les 22 500 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 17/07/2019.

Mode de l'émission :

– L'augmentation de capital par conversion de créances bancaires pour un montant de 25 000 000 D à travers l'émission de 22 500 000 actions nouvelles de deux (2) dinars de nominal

– L'augmentation de capital en numéraire pour un montant de 20 000 000 D à travers l'émission de 10 000 000 actions nouvelles de deux (2) dinars de nominal à libérer intégralement.

Période de souscription :

La souscription aux 32 500 000 actions nouvelles est réservée aux personnes morales et physiques ci-dessus mentionnées du 19.aout 2019 au 20 septembre 2019 inclus. Ce délai peut le cas échéant être prorogé.

Etablissements domiciliaires :

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n°10 112 107 1063409 788 19 ouvert sur les registres de la STB Agence CHARGUIA 1 et réservé à l'augmentation du capital de ELBENE INDUSTRIE

But de la réduction et l'augmentation de capital :

La présente réduction et augmentation s'inscrit dans le cadre du programme d'assainissement financier approuvé par le tribunal de 1ère instance de Sousse1 le 18 juin 2019.

2019S00912SANB2

Société "ELBENE INDUSTRIE"

Société Anonyme Au capital de 40.000.000 D

Siège social : Centrale Laitière Sidi Bou Ali - Sousse

RC n° B112071996

Avis de réduction et d'augmentation du capital en numéraire, de nomination d'un directeur général, de deux directeurs généraux adjoints et de deux commissaires aux comptes et modification d'un article des statuts

1 - Réduction et augmentation de capital en numéraire :

des termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 juillet 2019, il résulte :

Que les actionnaires de cette société ont décidé :

1. de réduire le capital actuellement de la somme de vingt millions (20 000 000) dinars pour le ramener à vingt millions (20 000 000) dinars par la diminution de la valeur nominale des actions le composant de quatre (4) à deux (2) dinars et ce à l'effet d'absorber les pertes cumulées,

2- d'augmenter le capital après sa réduction de la somme de quarante-cinq millions (45 000 000) dinars comme suit :

a) par la conversion en capital de vingt-cinq millions (25 000 000) de dinars de créances bancaires à travers l'émission de vingt-deux millions cinq cent milles (22 500 000) actions nouvelles de deux dinars de nominal chacune.

b) l'augmentation en numéraire d'un montant de vingt millions (20 000 000) de dinars par l'émission de dix millions (10 000 000) actions nouvelles de deux dinars de nominal chacune réservées aux grands actionnaires à travers des SICAR.

3- de supprimer, au vue des rapports spéciaux du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, les droits préférentiels de souscription pour les réserver, aux personnes identifiées dans le procès-verbal des délibérations de la dite assemblée.

II -Nomination de deux commissaires aux comptes

Des termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 juillet 2019, il résulte que les actionnaires de cette société, ont nommé pour un mandat de 3 ans (2019-2020 2021) les deux commissaires aux comptes suivants :

- La société Cegaudit

- Insaf El Fehem

III - Nomination d'un directeur général, et de deux directeurs généraux adjoints :

Des termes du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration tenu le 4 avril 2019, il résulte que M. Hichem Khojet Elkhil a été nommé directeur général par intérim pour une année renouvelable, que M. Hassen Dahmani a été nommé directeur général adjoint chargé de l'exploitation et que M. Mahfoudh Chaieb a été nommé directeur général adjoint chargé des affaires administratives et financières.

IV - Modification des statuts :

Des termes du procès-verbal dos délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 juillet 2019, il résulte que l'article 30 des statuts a été modifié conformément à la législation en vigueur.

2019S00913SANB2

Société «LES PATES WARDA»

Société Anonyme

Siège Social : Avenue Hédi Nouira - Sousse

Matricule Fiscal n°455403D/A/M/000

N° d'affiliation à la CNSS n° : 13675481

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 24/01/2019, enregistré à la recette des finances rue de 03 Septembre -Sousse le 06/02/2019 sous le N° 19700255, Quittance n°008759; Il a été décidé ce qui suit :

l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 4.000.000 Dinars pour le porter de 17.000.000 Dinars à 21.000.000 Dinars et ce par l'émission de 40.000 actions nouvelles de Cent Dinars (100 D) chacune

la réservation de la souscription à l'augmentation du capital décidée à la société «LES MINOTERIES DES CENTRES ET SAHEL REUNIES» MCSR

la modification corrélative de L'article 6 des statuts

Le procès verbal sus indiqué et les documents Afférents à la réalisation de l'augmentation du capital

décidée ont été déposés au registre national des entreprises à Sousse le 02/08/2019 sous le n° 201937951

2019S00916SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société CLOTHES BUY NET «C.B.N»

Société à responsabilité limitée au Capital de D.10.000

Siège Social : Zone industrielle - Pôle Technologique et industrielle - 5012 Sahline

Registre de commerce : B1579492011

Matricule fiscal : 1197764J/A/M/000

CNSS : 325514-79

1) Les associés de la société CLOTHES BY NET se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société en date du 10 juillet 2019 et ont décidé ce qui suit:

- L'approbation de la cession des 199 parts sociales de la société CROWN INVESTMENT HOLDINGS LTD au profit de la société SILVER POINT DEVELOPMENT LTD

- La refonte des statuts et la mise à jour du registre de commerce de la société

Deux copies du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, enregistré à la recette des finances de Sahline, le 19 Juillet 2019, quittance N°M023777, enregistrement N°19700974 ont été déposées au greffe du Tribunal de 1 ère instance de Monastir, un registre de commerce a été mis à jour le 24 juillet 2019.

2019P00303SRLB2

Société OPTOO SARL

Société non résidente

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 D

Siège Social : Immeuble El Hélia n°7 - Skanes - 5000 Monastir

Registre de Commerce : Monastir B1525432010

Matricule fiscal : 1135033M/A/M/000

CNSS : 325116-69

Les associés de la société OPTOO se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société en date du 12 juillet 2019 et ont décidé ce qui suit:

L' approbation de la cession de 4 500 parts sociales de la société CROWN INVESTMENT HOLDINGS LTD au profit de la société GRACE AND

SIMMS LIMITED,

- La mise à jour des statuts.

Deux copies du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, enregistré à la recette des finances de Sahline, le 19 Juillet 2019, quittance n°M050182, enregistrement n°19803919 ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, un registre de commerce a été mis à jour le 24 Juillet 2019.

2019P00304SRLB2

Société Hakon SARL

Société non résidente

Société à responsabilité Limitée au capital de 10.000 D

Siège Social : Zone Industrielle route de Kheniss - 5000 Monastir

Registre de commerce : Monastir B1535312010

Matricule fiscal : 1137405E/ A/M/000

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 12 Juillet 2019, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Monastir sous le numéro 19803918, quittance n°M050170, il a été décidé ce qui suit:

- L'approbation de la cession de 900 parts sociales de la société CROWN INVESTMENT HOLDINGS au profit de la société GRACE & SIMMS LIMITED,

- La mise à jour des statuts.

- Deux copies du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, enregistré à la recette des finances de Sahline le 19 Juillet 2019, quittance N°M050170, enregistrement n°19803918 ont été déposées au greffe du Tribunal de 1ère instance de Monastir, un registre de commerce a été mis à jour le 24 Juillet 2019.

2019P00305SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 12/07/2012 et enregistré auprès de la recette des finances sous le n°M006521 du 29/01/2019 et édité par le professeur Basma Al-Abbasi Avocat à la cour de cassation, N° de carte d'identité nationale 05153065 Mr Salim ben Bachir Khichi, titulaire de la carte d'identité nationale n°000040816 en qualité de propriétaire de tous les actifs commerciaux représentés dans la boucherie et utilisés dans le magasin situé au marché du Morneg 19 Sabala Morneg au profit de Mr Arafat ben chadly Rhouma titulaire de la carte d'identité nationale n°006422999 au prix total de tous les éléments de 5000 dinars (cinq mille dinars) et de chaque objet il présente son opposition dans un Maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce pour l'acheteur au siège principal choisi par une adresse quelconque du magasin n°19 marché Morneg ben Arous.

Cette annonce est publiée au journal Chourouk le 05/02/2019.

2019R01961FCCC2

Vente de fonds de commerce

Suivant acte sous - seing privé, en date du 17/10/2018 et enregistré à la recette des finances Raoued le 17/10/2019, sous le n° 18203737 quittance n°M082485. Mr Mohamed Jamali a vendu à Mr. Mohamed Ali ben Romdhane la totalité du fonds de commerce du CCE HABILLEMENT ET PRET A PROTER sis à Rue Jawhara N° 27 Ariana.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du maître Mohamed Barchouchi sis à 13 rue Moulazem Aziz Tej 2éme étage Ariana dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 07/08/2019

2019R01967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 01/08/2019 et enregistré à la recette des finances de Hammem Sousse le 1/08/2019 enregistrement n° 19203488 quittance n° M080128,Mr Mohamed Sedki Dardour C.I.N n°009345546 sis à Cheguernia Enfidha Sousse a vendu à Mme Laila Dardour C.I.N n°00919961 sise à Cheguernia. Enfidha Sousse le fonds de commerce consistant à un Café de type «A» exploité à 16 avenue Farhat Hached Hammern Sousse; les oppositions seront reçues par l'acheteur à l'adresse du Fonds de commerce 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le quotidien en date du 6/08/2019.

2019S00914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 30/07/2019 , enregistré à la recette des finances 3 septembre Sousse le 31/07/2019 sous le numéro 19201501 quittance n°M0532270 Dalila hnazlli (CIN 09055234) a vendu à Haïfa louhichi (CIN 09263108) tout le fonds de commerce exploité comme alimentation générale sis Av AB Hamed Elgazali Bouhsina Sousse. Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaire.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile d'acheteur sis 12 rue IBN Al jazar Sousse.

2019S00920FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Suivant Acte SSP de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 24/07/2019 sous n°19203356 Quittance N°77788, Mr Rchid KERKENI, titulaire de la CIN n°02081454 a vendu et cédé à Mr Hédi Amine Ben Romdhane Ben Salah Ben Hassine, titulaire de la CIN n° 09345813 la totalité du fonds de Commerce du local destiné Station Lavage et de réparation, sis à la Rue Chouket el Arassa à Hammam Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk » et Le Quotidien» du 04/08/2019.

2019S00925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 03/07/2019, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 11/07/2019 ,(reçu n°M051587, enregistrement n°19201838) Mme Hayet -bent Bannour ben Mohamed ben Jazia, CIN 03929703 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis rue Khalifa Elkaroui Khezama Sousse, destiné pour vente des produits d'Alimentations générales, à Monsieur Halim ben Fathi Bell Romthan Kezder CIN 08695182.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à son adresse sis à la rue Khalifa Elkaroui Khezama Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «ECHOUROUK» et «Le Quotidien» le 7/8/2019.

2019S00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 29/07/2019 enregistré à la recette des finances Diar Alwafa le 30/07/2019 n° 19203556 wajdi marwen titulaire de la CIN n° 08756694 et ahmad marwen titulaire de la CIN n° 08806489 et mahdi marwen titulaire de la CIN n° 08837726 et basma rekik titulaire de la CIN n° 01297424 ont vendu à lasaad trabelsi titulaire de la CIN n° 08784989 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels nommé Cafitéria Inji situé à n° 11 rue Ibn Chabat sfax ville Sfax.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acheteur dans le local d'exploitation du fonds de commerce dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Assabeh le 02/08/2019.

2019X01038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/4/2019 et enregistré à la recette des finances route El Ain -Sfax le 23/04/2019 sous le numéro 19200664; Monsieur Mohamed ben Mohamed CHATTI AYDI a vendu à Madame Leila bent Mohamed ben Mohmoud Yaich épouse Sami REKIK tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en une station de services et lavage et accessoires des voitures exploité au local sis à route Elafran Km 7 centre Wali,Sfax.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed ben Mahmoud, Avocat à la Cour d'Appel sis à 63 rue Taher Sfar, immeuble Salem ben Amor, deuxième étage, bureau numéro 6, Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal Officiel de la République Tunisienne,

Le présent avis a été publié au Journal ASSABAH du 1er août 2019 numéro PS190463.

2019X01040FCCC2

Don d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte de don redigé par le deux notaires sana lakhrach et belgacem lewhichi en date du 24/05/2018 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet le 16/04/2019 quittance N°028372 Monsieur Abdjabar Tawai a cèdé sous titre d'un don au profit de Monsieur Abdwahab Tawai l'ensemble d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente et à la préparation de "gâteaux" (pâtisserie) sis à rue Almanfalouti Gabès.

Toute opposition sera faite au domicile de l'acquéreur sis à la rue Manfalouti Gabès dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2019Z00150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 15/07/2019 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 17/07/2019, quittance n°M050276, enregistrement n°19202544, Madame Sana Badereddine, domiciliée à rue Ariha Nabeul, a vendu, à madame Hamida Turki, domiciliée à la rue Ariha Nabeul, la totalité du fonds de commerce constituant un jardin d'enfants et une crèche avec ses éléments corporels et incorporels sis dans le quartier El-Wafa, (identifiant unique 1527279N)

Toutes les oppositions seront acceptées auprès de la vendeuse à son domicile élu. mentionné ci-dessus (l'adresse du jardin d'enfants) dans les 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Publié au journal «La Presse» le 02/08/2019 sous n°1702518.

2019N00491FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01 avril 2019 enregistré à la recette des finances beni khalled en date du 2/4/2019, Quittance n° M013158, Enregistrement n° 19200308, M. sayed ben al ayechi ben mohamed kachroudi, demeurant à «TORZA nord el Aala kairawen», vend la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des « fast food », sis à l'avenue el Habib Bourguiba beni khalled, à .M. Hassen kachroudi, demeurant à, «TORZA nord el Aala kairawen » au prix de trente-milles dinars.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au J.O.R.T, entre les mains de l'acheteur.

Cet acte a été publié au journal " CHOUROUK " en date du 01/08/2019.

2019N00492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Sahline en date du 18/07/2019 et enregistré à la recette de OUARDANINE le 30/7/2019 (n°07722596 : reçu n°M014669), monsieur Atef kedcha titulaire de la CIN n° 06838945 vend à monsieur Ayser Jamawi titulaire de la CIN n° 07722596 le fonds de commerce dont l'activité consiste à la restauration rapide, demeurant à route de Mseken Ouardanine.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le vendeur à larue de Tripoli Ouardanine.

2019P00302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Enregistrement : recette des finances el Mourouj ,Quittance n° M 062761 , Enregistrement n° 19202806.

Annonces : Journal «CHOUROUk» et jornal le «Quotidien» daté du 31/7/2019

Oppositions : Bureau d'avocat : 09 rue Libye résidence les jardins 1er étage bur. A -5 1002 Lafayette Tunis.

Vendeur :Sofienne ben Hamad ben ferj ben Mansour CIN n°07077130.

Acheteur : société les Abattoirs Chahia, Sté anonyme à responsabilité limitée, registre de commerce n° B 081102017 , matricule fiscal 1490413B, le siège social route Sidi salem km 1.5 Sfax Medina 3000 représentée par Mr Marbet Amin.

Adresse de fonds de commerce : 15 rue de Zaghouan Mourouj 1 ben Arous.

2019402767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 29/07/2019 enregistré à la recette des finances EL MENZAH le 30/07/2019 quittance N° M11638 enregistrement n° 19204583 Mme. Amel bent Mohamed Salah ben Ismaiil Azabi titulaire de la cin n° 05639185 délivrée le 25/05/1998 et Mme. Asma Bent Mohamed Salah Ben Ismaiil Azabi titulaire de la CIN n° 056660026 délivrée le 11/07/2007 ont vendu un F.C. d'une Pizzeria et Fast Food, sis à magasin numéro 3 Immeuble RIADH - Ennas à Mr Oussama- ben Ftahi ben Hssin Loukil titulaire de la CIN n° 09122850 délivrée le 05/05/2012

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du F.C. dans un délais de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Le Quotidien du 4 Août 2019

2019402787FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce daté du 27 mai 2019, enregistré à la recette des finances de Korba le 17/06/2019 quittance N° M033000 Enregistrement n°19301182, Madame Aicha Bent Ahmed Chaouche épouse Taieb Haddad titulaire de la carte d'identité nationale n°01738399, a loué à Madame Amira Bent Ismail Bengamra épouse Helmi Benslimen titulaire de la carte d'identité nationale N°06408019 le fonds de commerce immatriculé au registre de commerce sous n° A1101581998 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'Avenue Habib Bourguiba Korba destiné "parfumerie".

Cet avis a été publié au journal «la Presse» du 6/08/2019.

2019N00493FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 11/7/2019, enregistré le 16/7/2019 à la recette des finances à Mateur, sous le N° 19301396, quittance N° M042047, Mmes Jamila Bejaoui et Souad Bejaoui demeurant 33 rue de la grande mosquée à Mateur ont donné en location à Mr Hamdi Khaterchi,

demeurant rue ERSSAF n° 08 à MATEUR, L'ensemble du fonds de commerce exploité au local sis à la rue du 19 janvier à Mateur, et ce pour une durée de deux années du 01/08/2019 au 31/07/2021, avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal ECHOUROUK le 6 août 2019.

2019W00243FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. du 01/08/2019, enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'ariana sous le n°191.9303332 quittance N°M100210, la société Bouaziz frippe, résidente à rue du golf cité eljawhara mégrine ben arous a loué le fonds de commerce consistant en la vente de "frippe" situé au 16 rue du Koweit l'ariana, et ce à Zouhaier mnasri résident au rue ibn Hicham cité ennaser mnihla l'ariana pour une période d'une année renouvelable.

Le présent avis est publiée à Echourouk du Mardi le six août.

2019402788FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. du 19/07/2019, enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'ariana sous le N°1919303331 quittance n°M100209, la société Bouaziz frippe, résidente au 8 rue du golf cité eljawhara mégrine ben arous a loué le fonds de commerce consistant en la vente de "frippe" situé au 16 rue du Koweit l'ariana, et ce à walid goddi résident au 2 rue des figues le bardo Tunis pour une période d'une année renouvelable.

Le présent avis est publié à Echourouk du samedi trois août .

2019402789FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. du 01/08/2019, enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'ariana sous le n°1919303333 quittance n°M100211, la société Bouaziz frippe, résidente au 8 rue du golf cité eljawhara mégrine ben arous a louée le fonds de commerce consistant en la vente de "frippe" situé au 16 rue du Koweit l'ariana, et ce à sofiene mnasri résident au cité 2 Mars cité ettadhamen l'ariana pour une période d'une année renouvelable.

Le présent avis est publié à Echourouk du Mardi six août .

2019402790FCCC3

Location de Fonds de commerce

MF : 707412 T/A/P/000

Suivant contrat de location de fonds de commerce légalisé le 11 novembre 2015 et enregistré à la recette des finances rue du Quai le 12 novembre 2015 Quittance n° M060266 Enregistrement n°15305405, La Société « Quincaillerie ben Tanfous » S.A.R.L, a loué le fonds de commerce lui appartenant et exercé dans local sis au 22 rue de l'Algérie Tunis avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels à la Société « MYSKAN COM » S.A.R.L son M.F. n°1428950V et ayant son siège social au 22 rue de l'Algérie Tunis.

Le Présent avis est déjà paru au « Quotidien » du 17 juillet 2019.

2019402791FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution

Nom : L'art du sixième sens des femmes artisanes.

Siège : Immobilière Migara 7ème étage, appartement 5 cité Elwahat, El Kram.

Type : socioculturelle.

Objectifs :

- Participation à l'encadrement social des femmes artisanes surtout dans le milieu rural.

- Participation au rayonnement du produit artisanal à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

- Formation d'une base des données des femmes artisanes rurales et l'aide à faire connaître leurs produits à l'échelle locale et internationale.

- Promotion de la femme artisane à travers sa participation aux événements et aux foires.

Présidente : Noura Dakhli

Secrétaire générale : Soumaya Badr

Trésorière : Hajer Bouzara

2019T01174APSF1

Constitution d'une association sportive de football

Dénomination : Fédération des sports spirituels

Buts : La formation et la rotation des jeunes dans l'activité sportive

Siège : Rue Taieb Mhiri Rouhia, Siliana

Président : Nawfel Amara

Vice président : Hsan Twaibi

Trésorier : Haithem Ben Hamouda

le secrétaire général : Adnan Zaidi.

2019R01946APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Lecteurs Sans Frontières

Siège : 7 rue Ibn Nafis, Hammam Chatt, Ben Arous

Objet : Socio-Culturel

Comité constitutif :

- Président : Raoua Ayari

- Secrétaire général : Amine Horchani

- Trésorier : Manel Hammami

Objectifs :

- Encourager la culture de la lecture et l'amour du livre

- Promouvoir le livre Tunisien et aider les jeunes écrivains

Consolider les liens entre les différents contributeurs dans le domaine de la lecture et l'écriture.

Numéro P.V du constat : 26519 en date du 17/4/2019.

2019R01950APSF1

---

constitution d'une association

Nom : AMICALE ASSURANCES ZITOUNA TAKAFUL

Adresse : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, les Jardins du Lac, 1053 Tunis

Objectifs :

• Mener des activités sociales, divertissements, culturelles et touristiques pour ses employés,

• Renforcer les liens d'amitiés et de solidarité qui les unissent

• Coopérer avec des associations similaires et d'en partager les objectifs, chez eux ou à l'étranger.

Numéro de la correspondance : RR 269979173 TN

Date d'approbation de la présidence du gouvernement : 30 Juillet 2019

Les membres :

• Mme Jamila Hadj Salah : Présidente de l'amicale

• M. Abdellatif Aloui : vice-président

• M. Tarek Dardouri : Secrétaire Général

• Mme. Ines HFAIEDH : Vice Secrétaire Générale

• Mme. Rym ben Salah : Trésorière

• M. Amen Allah SGHAIER : Vice-Trésorier

• M. Mohamed Ghazi Zouaoui : Chargé de la Communication Externe.

• M. Myriam ben Abla : Chargée de la Communication interne.

2019R01955APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : WeStart

Adresse : 97 Bait Al – HIKMA Al Mansoura.

Objectif : Développement

Sujet : Général

Dépôt n° 240977007 date le 10 octobre 2018

Président : Saif Eddine Gallaoui Secrétaire Générale : Yosra Nebti

Trésorier : Jawhar Atig

2019S00911APSF1

Constitution d'une association

Dénomination: Association des anciens des écoles de Messaadine

sujet : Educative et culturelle.

But : Organiser des activités culturelles, scientifiques, de divertissement pour les élèves et participer à l'embellissement des établissements éducatifs,

Siège : Place Al Jalaa (évacuation) Messaadine 4013- Sousse

N° et Date de déclaration: RR252288945TN du 26/06/2019

Président: Doudou Mohamed

Secrétaire Général : BEN ABDELKARIM Hacem

Trésorier : BEN JEDIDA Hédi

2019S00915APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Sportive Awabed

Local : route de gremda Km 13 Awabed Sfax

Objectif : formation et encadrement des jeunes au niveau Sportif et éthique

Autorisation du ministère des affaires des jeunes et du sport 24/07/2019 sous le numéro 3366.

2019X01037APSF1

Constitution d'une association

Association sportive d'Arram

- Nom de l'association : Association sportive d'Arram

- Objectifs : Encadrer les jeunes et perfectionner leurs talents sportifs

- Adresse : Avenue de l'école Arram 6016 Gabès

- Comité dirigeant : Président de l'association : Lotfi Mhayech

2019Z00148APSF1

Constitution

- Nom de l'association : L'association régionale des volontaires de la protection civile du gouvernorat de Nabeul.

- Adresse : Direction régionale de la protection civile du gouvernorat de Nabeul.

- Objectifs : Diffuser la culture et les valeurs du bénévolat dans le domaine du secourisme, extinction des feux et de secours et soutenir les efforts de la protection civile du gouvernorat de Nabeul.

Type : Structure de soutien de l'état.

- Président : Youssef Haoues.

- Secrétaire général : Anis Ben Gabsia

- Trésorier : Mokhtar Abd Elwadoud Mansour.

2019N00489APSF1

Constitution D'une association

Dénomination de l'association : « JEELEN»

Objet et Objectifs : Soutenir toutes les initiatives visant la réalisation du progrès, la solidarité, la coopération, le développement durable dans les domaines social, éducatif; technique, culturel, et écologique.

Siège de l'association : 44 rue El Msatra, Nabeul

Les membres :

Fondateur : Monsieur Khaled Fekih

Secrétaire générale : Selma Fekih

Trésorier : Kais Fekih

2019402756APSF1

Constitution d'une association

Nom : Conseil Africain des Jeunes Entrepreneurs Africains

Adresse: Villa 196, résidence Samra 2081 Nour Jaafar Ariana

Objectif : Encourager l'entreprenariat et la création des opportunités d'affaires en Afrique les membres :

Président; Bousrih Slimane

Secrétaire général : Berred Ahmed.

2019402766APSF1

Constitution d'une association

Association TUNISIAN CARS

Siège social : 2 rue el Banefsej Lot Laouina Nord Tunis

L'objet consiste dans

L'organisation d'évènements ayant trait aux voitures récentes et nouvelles L'organisation d'évènements culturels et touristiques

L'organisation de manifestations et foires

- Président de l'association : Monsieur Mohamed Alaadine Karmeni

- Secrétaire Général : Monsieur Oussama Gellouz

- Trésorier : Monsieur Tarek Jellouli

2019402780APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet maître Mondher Saïghi

Tel: 71.334.163

MF: 000/P/Al323531S

Poursuivant : Banque de Tunisie et des emirats, société anonyme, RC n° B 140831996, ayant son siège au 5bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie Saisie :

Noureddine ben Mohamed Nagati ayant élu domicile au bureau de Maître Mounir Bouatay au 15 rue Ibn Taferjine sur la rue les états unis de l'Amerique le Bélvédere Tunis, caution solidaire et hypothécaires.

Avocat poursuivant :

Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre :

Objet du titre foncier N°2257 Siliana dénommé «Afef» d'une superficie de 1500 m2 sis à cité des aqueduc Makthar sur une route principale commerçante et centrale du coté ouest reliant l'entrée à la sortie de la ville. Le bien comprend trois constructions qui s'ouvrent sur une surface nue de 170 m2 avec une rentrée principale du côté est et une entrée sur la rue principale du côté ouest: la première comprend un RDC de 2 magasins, un logement et un étage ou se trouve une salle des fêtes en phase de construction, chaque niveau est d'une superficie de 240 m2, la deuxième consiste en un RDC d'habitation qui se trouve derrière la première construction du côté est, il s'ouvre sur un espace et se compose de 2 logements d'une superficie de 480 m2 composé de trois étages le RDC d'une superficie couverte de 210m2, la troisième consiste en un immeuble qui donne sur la route à l'est du bien d'une superficie de 480 m2 composé de trois étages le RDC d'une superficie de 250 m2 se compose de 2 habitations et deux garages, le premier étage d'une superficie de 160m2 se compose de 2 appartements, le deuxièmes étage d'une superficie de 70 m2 et comporte un appartement. Les murs des constructions sont en brique le plafond en béton, la boiserie bonne en partie, le parterre est en mosaïque ordinaire, céramique et béton, la peinture ordinaire.

Le bien est limité au nord par les voisins à l'intérieur un terrain nu et la voie publique des deux autres côtés.

Mise à Prix : 576.000,000 d plus frais de la première audience 2.690,000d et frais de la deuxième en sus.

Date et Lieu de la Vente : 02 Septembre 2019 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère instance de Siliana.

Visite des Lieux on peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier de charge au greffe de la chambres des criées prés du tribunal de 1ère instance de Sillana et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2019T01182VEPA1

Vente aux Enchères publiques (Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Mondher SaïGhi

Tel: 71.334.163

MF: 000/P/A/323531 S

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats. société anonyme, Re N° B 140831996, ayant son siége au 5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie Saisie : La société Fréres Nagati de Transport Terrestre « FNTT » société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce ouvert au tribunal de première instance de l'Ariana sous le n° 83101392009 ayant élu domicile au bureau de Maître Mounir Bouatay au 15 rue Ibn Taferjine sur la rue les Etats Unis de l'Amérique le Belvédère Tunis.

Avocat Poursuivant : Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : L'immeuble objet du titre foncier N°1171 Siliana dénommé «Sabrine 1» d'une superficie de 719 m2 sis à l'avenue Farhat Hached (route nationale n°04 ou route Rouhia) route principale et commerciale dans la ville de Makthar, le bien est constitué des bâtisses de 2 niveaux d'une superficie de 253 m2 chacun exploités dont une partie a une façade sur la rue principale. Le 1er niveau comprend 3 magasins et des escaliers et une entrée menant à la 2ème partie de l'immeuble. Le 2ème niveau est en cour de construction il s'étale sur toute la superficie du1er niveau. La deuxième partie consiste en une bâtisse vétuste d'une superficie de 144 m2 reformant un RDC d'une pièce et salle d'eau qui a été entièrement démoli de l'intérieur. Entre ces deux parties se trouve une surface nue avec une entrée principale sur la voie publique sur le coté ouest. Les murs de ces constructions sont en brique, le plafond en béton, la boiserie est en partie bonne le parterre est en partie en carreaux mosaïque normal, le reste en ciment la peinture est ancienne surtout à l'intérieur, le bien est délimité par la voie publique.

Mise à prix : 261.600,000 d plus frais de la première audience 2.591,000 d et frais de la deuxième en sus.

Date et Lieu de la Vente : 2 Septembre 2019 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1 ère Instance de Siliana.

Visite des Lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier de charge au greffe de la chambre des criées prés du tribunal de 1 ère instance de Siliana et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou

Présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2019T01183VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maitre Mohamed Hédi

Avocat à la cour de Cassation

22, Rue de Marseille Tunis

TEL : 71351282

FAX: 71258570

(Matricule fiscal : 80920CAP000)

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal demeurant a son siège social 9 Rue Hédi Nouira , Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997,ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maitre Mohamed Hedi, 22 Rue de Marseille Tunis. (Matricule fiscal : 80920CAP000).

2) Partie Saisis 1- Monsieur Mohsen Ben El Haj Mohamed Ben EL Haj Said Bibi (en se qualité de débiteur) Elissant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo – Tunis, Conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtibiaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

3- Monsieur Mohamed Ben Mohsen Ben Haj Mohamed Bibi Bibi (sa qualité de caution solidaire et hypothécaire) Elissant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo – Tunis, Conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtibiaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

4- Société BIBI OIL en la personne de son représentant légal en liquidation en la personne de son liquidateur Monsieur Mohsen Bibi (en se qualité possessionnair) Elissant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo – Tunis, conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtibiaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

3) Avocat Poursuivant : Maitre Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis (matricule fiscal : 80920CAP000).

4) Immeuble Saisis : La vente portera sur un titre foncier porte le Numéro de propriété 47321 Sfax, nommé "Asla",

est un terrain clôturé avec des murs de tous les côtés, y compris un pressoir à olives moderne avec tous ses composants et accessoires.

Il est situé dans le quartier contemporain de la ville de Mahres, à la limite et au coin de deux approches délmitées par l'approche EST et l'approche est et par le voisin et l'impôt immobilier ouest n°59036 de Sfax.

La superficie totale de la parcelle est de (3506 m2). La taille de la parcelle est détaillée dans l'exemple accompagnant le rapport, qui fait l'objet de la taxe foncière n°47321 Sfax appelée "Asla" au propriétaire de la société "Biby Oil" en cas de liquidation de M. Mohsen Bibi, Immobilier accompagnant le rapport.

Diagnostic des constructions et accessoires:

1 - l'aile administrative et le logement:

Situé sur le côté est de la propriété à-l'entréc principale du moulin et de la surface couverte (172 m 2) se compose d'une entrée couverte (SKIFA) et un bureau de comptabilité et se bureau de l'administration publique dispose d'un grand hall de réception, et la maison de la garde se compose de deux chambres, suite kitchenette et une toilette.

2- Bâtiment principal: La surface totale de la toiture est (1165 m2) recouverte de ciment sur une surface de (890 m2) et le reste est recouvert d'un panneau d'environ 275 m2,

- Salle des triturations automatique :

C'est un vaste espace recouvert de verre dont les murs sont recouverts de porcelaine et renforcés de béton et de Séries continues d'huile d'olive et de chaîne d'huile.

Magasins d'olives (Zendala):

Se compose d'un certain nombre de 6 réserves d'huile séparées par des murs avec-plusieurs fontes pour passer d'un magasin à un autre étage garnies de glaçures et de murs recouverts de porcelaine.

Le bassin est recouvert de céramique, de 12 compartiments de stockage d'huile numérotés de 13 à 24 et d'un dernier magasin avec une collection des carreaux de céramique et de deux dépôts de stockage d'huile pour 25 et 26 personnes.

L'inspection de toutes les chaudières de stockage du pétrole s'est avérée souterraine, toutes recouvertes de porcelaine et équipées de portes et de la charger totale des 26 camions, selon le responsable de la raffinerie, pour environ 385 tonnes de pétrole.

- Magasin d'olives:

Situé près de l'entrée du village du moulin et d'une longueur de 12.00 m et 5.60 m, le toit en béton armé n'est pas équipé de la porte d'un magasin extérieur Situé entre les réservoirs de pétrole tribal longueur de 7,50 met 4,00 m de largeur, ce qui est porte indépendante ouvre sur l'approche tribale.

3- magasins d'olives : (391 m 2), dont certains sont situés du côté tribal de la place Al-Maasara et d'autres du côté de la place. Le plafond est construit sur une structure en métal (Charpente) recouverte de vaisselle en métal et est destinée au stockage d'olives.

4- accessoires; Composé d'un petit bureau avec une façade en cristal à l'entrée du moulin, il comporte un grand pont bascule (30 tonnes), une zone de stockage à l'arrière pour les chaudières locales et une parsie de l'aile. La monnaie se trouve sur les terres tribales occidentales et comprend un grand conteneur divisé en carrés d'un bâtiment souterrain situé derrière l'Automatie Age Hall, conçu pour accueillir les déchets de l'ère liquide.

5. Réservoirs d'huile (Tank à huile): Est une collection de réservoirs minéraux sous forme de concentrés circulaires sur un sol solide en béton armé revêtu de l'intérieur avec une huile spéciale pour le stockage ct la conservation de l'huile (Peinture alimentaire) et peint de l'extérieur avec une peinture argentée, le nombre de 12 réservoirs est réparti comme suit:

- Nombre de 2 armoires n° et n°2, à deux parois, construites et recouvertes de plaques de métal, chacune d'une capacité de 50 tonnes, selon le responsable de Ma'asara.

- Nombre de 9 réservoirs du n°3 au n° 11, tous concentrés sur le côté ouest de la propriété et recouverts d'une plaque métallique pour les protéger du soleil de chaque réservoir (50 tonnes). - Réservoir n° 12 centre pour la semelle au-dessus d'une base solide en béton armé à l'air libre et sans toit de protection selon l'image ci-dessous sa charge selon le fonctionnaire (250 tonnes)

- Notez que la valeur de ces réservoirs minéraux est due à des collègues dans le domaine de l'installation de métal.

L'expert a également noté que l'ensemble du sol extérieur était recouvert d'une couche de béton de ciment et que l'usine en général, avec tous ses bâtiments et ses composants, était dans un état intermédiaire.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de un million trois cent milles dinars (1300.000.000)

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 11/9/2019 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de L'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observation : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise a prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

-Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2019T01187VEPA1

Vente Aux Enchères Publiques

Maitre Mohamed Hédi

Avocat à la cour do Cassation 22, Rue de Marseille Tunis

TEL : 71351282

FAX : 71258570

(matricule fiscal : 80920CAP000)

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira ,Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997,ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maitre Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. (matricule fiscal : 80920CAP000).

2) Partie Saisis 1- Monsieur Mohsen Ben El Haj Mohamed Ben El Haj Said Bibi (en se qualité de débiteur) Elisant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo - Tunis, Conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtibiaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

3- Monsieur Mohamed Ben Mohsen Ben Haj Mohamed Bibi Bibi (sa qualité de caution solidaire et hypothécaire) Elisant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo – Tunis, conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtiblaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

4- Société BIBI OIL en la personne de son représentant légal en liquidation en la personne de son liquidateur Monsieur Mohsen Bibi (en sa qualité processionnaire) Elisant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo – Tunis, Conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtibiaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

5- Avocat Poursuivant : Maitre Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis (matricule fiscal : 80920CAP000).

6) Immeuble Saisi : La vente portera sur un titre foncier porte le-numéro de propriété 81921 Sfax est appelée "Farha", Le bien immobilier sujet à la détérioration est estimé au total à 23121/17327 partie de la propriété de tout le bien faisant l'objet du numéro immobilier 81921 Sfax et nominé. "Farali" (dépôt de Sfax-4/2007 n° 282).

La propriété consiste en un morceau de terre, un Olivier taillé dans lacours d'une vallée du côté ouest, situé à la périphérie nord de la ville de Mahras .

Il est bordé par le nombre de blocs 164, 165, 167, 166 et est, 167, 165, 164 et par la route générale dont l'entrée est, section 163; parcelle 157, parcelle 154, lot numéro 166, Sfax a appelé "Farah" auprès du propriétaire de la société "Biby" en cas de liquidation d'Ain Mohsen Bibi en qualité de liquidateur conformément à la copie du certificat de propriété et à la copie de l'immobilier accompagnant le rapport:

- La superficie totale est de 23121 m2 Elle part de la route est-est vers l'ouest 157,84, puis les mesures se dirigent vers le baiser 15,79 m. L'ouest se dirige vers l'ouest avec un écart partiel de 31,24 m, puis l'ouest est incliné à 12,72 m, puis l'ouest se dirige vers l'ouest par un grand écart de 103,45 m. Jusqu'à ce qu'il soit connecté à la voie publique, puis à la direction de la EST parallèle à la route mentionnée de 7,46 m le principe de masure est décrit en détail dans l'exemple d'ingénierie joint au rapport.

Voir l'exemple d'ingénierie du terrain numéro 81921 Sfax préparé par L'étude foncière et immobilière de Service T.O.P.O est qui montre que le bien est divisé en deux parties:

La parcelle numéro 1 : la superficie (5794 m2) est mesurée: de façon brillante à partir du côté tribal de 111,31 met de la surface au sol de 109,96 met de la dépression suivante de l'est de 56,38 met de l'ouest de 48,44 m, bordée par le EST et la pièce ouest numéro 163,

Parcelle 2 Zone ((17327 m2)) mesuré part.de la route est-est vers l'ouest 157,84 m puis la direction des Qais jusqu'à la tribu 15,79 m puis, se dirige vers l'ouest déviation du baiser-52,65 m et continue dans la même direction 23,56m continue dans la même direction dans le sens de la déviation de l'ouest.

Dirigez-vous ensuite vers l'ouest avec une déviation partielle de l'est 44,34 m, puis de l'est jusqu'à 119,22 m, puis la jauge pour le baiser est de 48,44m, puis la jauge à l'est, 196,42 m jusqu'à ce qu'elle se connecte à la voie publique, puis se dirige vers la EṢT

adjacente à la route mentionnée de 7,46 m ou Le point de départ de la mesure est indiqué dans l'exemple ci-joint :

Dans cette parcelle, on constate qu'il est plants de grandes oliveraies et qu'il est traversé par une vallée relativement profonde d'une largeur d'environ 2128 m2, qui est la partie rouge de l'exemple.

La zone de la vallée susmentionnée est également celle des deux bandes adjacentes (2500 m2) ne conviennent pas à l'exploitation, à l'exception de l'exploitation de quelques oliveraies situées des deux côtés de la vallée. En outre, la zone de la bande est de la propriété est d'environ 635 m 2, qui est l'entrée et le seul débouché de la propriété.

Pour la construction d'environ (5263 m2).

Situation de la propriété: L'environnement général de la propriété montre qu'il est situé à la périphérie do la ville de Mahras, en dehors de l'exemple de l'urbanisation de la municipalité do Mahras dans une zone non électrique et densément peuplée, dans laquelle se trouvent 3 appartements adjacents aux biens immobiliers à l'est et quelques commerces adjacents à l'ouest

7) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme cinq cent vingt milles dinars (520.000.000).

8) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 11/9/2019 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de neuf heures et suivant du matin.

9) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observation : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise a prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2

2019T01188VEPA1

Vente Aux Enchères Publiques

Maitre Mohamed Hédi

Avocat à la cour de Cassation 22, Rue de Marseille Tunis

TEL : 71351282

TAX : 71258570 (matricule fiscal : 80920CAP000)

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira ,Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997,ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maitre Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. (matricule fiscal : 80920CAP000).

2) Partie Saisis 1- Monsieur Mohsen Ben El Haj Mohamed Ben El Haj Said Bibi (en sa qualité de débiteur) Elisant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo - Tunis, Conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtibiaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

3- Monsieur Mohamed Ben Mohsen Ben Haj Mohamed Bibi Bibi (sa qualité de caution solidaire et hypothécaire) Elisant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo – Tunis, conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtiblaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

4- Société BIBI OIL en la personne de son représentant légal en liquidation en la personne de son liquidateur Monsieur Mohsen Bibi (en se qualité processionnaire) Elissant domicile chez son Avocat Maitre Mohamed Lakhdar, 8 Rue Salah Eddine Ellayoubi 2000 Bardo – Tunis, Conformément au PV de signification du domicile élu signifié par L'huissier notaire Adel Mtibiaa PV n° 71262 du 16/10/2017.

5- Avocat Poursuivant : Maitre Mohamed Hedi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis (matricule fiscal : 80920CAP000).

6- Immeuble saisis : La vente portera sur un titre foncier porte le numéro de propriété 59036 Sfax est appelé "Ennajat" La propriété se compose d'un terrain perpendiculaire, clôturé avec des murs de tous les côtés, y compris un pressoir à olives composé de trois bâtiments principaux et accessoires; situé à Al Mahras, le quartier contemporain en bordure et à l'angle de deux approches.

La superficie totale du projet est (3529 m 2) mesurée de laide de l'exemple de rapport joint; qui fait l'objet de la taxe foncière n° 59036 Sfax appelée "Najat" par le propriétaire de la société "Biby Oil" en cas de liquidation de M. Mohsen Bibi liquidateur-selon une copie du certificat de propriété et une copie de l'immeuble accompagner le rapport.

Diagnostic des constructions et accessoires:

1- Construction occidentale:

Située du côté ouest de la propriété, à l'entrée principale du moulin, sa superficie couverte (186 m 2) est longue de 37,10 m et large de 5,03 m.

2- Bâtiment principal: La superficie totale couverte (696 m2) une partie de sa superficie est recouverte de béton armé, d'autres sont recouvertes de panneaux et ce bâtiment comprend les parties suivantes:

- Salle de trituration traditionnelle,

- Situé en face de l'entrée principale du tunnel, le-toit de l'ancien panneau est recouvert de porcelaine et son sol est abîmé.

- les réserves d'huile (Zendala)

Il s'agit d'un ancien magasin avec 16 portes, toutes recouvertes de porcelaine, le plafond de la planche et son sol en glace.

- Deux entrepôts du côté tribal, chacun comportant un nombre de 6 tiroirs du toit de la planche, dont le sol est recouvert de vieille glace et dont l'état est très modeste.

2019 Tn 88 vicoan.

Un bâtiment relativement moderne d'une longueur de 14,80 m et d'une largeur de 7,70 m, qui contient 11 grands réservoirs pour la conservation de l'huile, tous recouverts d'un toit en béton armé, ses murs recouverts de porcelaine, son 301 muni d'une roue et son état est relativement bon.

- Un magasin le long de la zone souterraine du bâtiment principal, qui est utilisé à différentes fins.

3- Le nouveau magasin d'huile (Zendala):

Situé sur le côté ost de la propriété et sur une surface de (252 m2) de toit en béton année le sol est recouvert de glace et est surélevé du sol de la place Almsara d'un piètre, Les mure sont recouverts de céramique et son état général est relativement bon.

Il contient 22 mugels pour le stockage de l'huile, tous recouverts de porcelaine la sécurité

4- accessoires

Les accessoires contenus dans le moulin sont les magasins suivants:

- Un groupe de comptoirs, pour le stockage des olives de la zone Est-ouest (240 m2) son toit est placé sur une structure en métal recouverte de plaques de métal. Il a un bureau de 8 m2.

- Un groupe de rives situées dans la zone souterraine orientale située entre le bâtiment principal et la nouvelle zone de gendarmerie (120 m 2) et dont le toit est placé sur une structure en métal recouverte de tôles.

- Construction destinée aux ouvriers dédiée située dans le coin sud-ouest oriental de la zone de la propriété (72 m 2) et do son état général construit et équipé.

- Un groupe de santé situé dans la région tribale occidentale, entre les banques d'olives et les entrepôts d'une superficie de (21 m 2). L'état général est de construction moyenne et équipe.

- Un conteneur divisé en plusieurs sections construites sous la terre le bâtiment principal de Shawki est dédié à l'absorption des déchets liquides (coraux).

5- Réservoirs métalliques d'huile (huile) : Ce sont deux grandes figurines métalliques de forme circulaire, centrées sur une base solide en béton armé de forme circulaire, numérotées au numéro 13 et au numéro 14, et deux manutentionnaires en métal menant au sommet des réservoirs; qui ont été points de l'extérieur et peints en argent. Peinture alimentaire) pour stimuler l'huile et chaque tonnage (400 tonnes), selon le responsable de la presse.

La valeur de ces deux réservoirs est due à des collègues dans le domaine de l'installation métallique

Il est à noter que l'ensemble du plancher extérieur est recouvert d'une couche de béton de ciment. Le bâtiment principal est situé en face de l'entrée du moulin. Un grand appareil de musculation (Pont Bascule est installé au niveau du sol (60 tonnes)

7) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de un million trois cent soixante dix milles dinars (1370.000.000)

8) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 11/9/2019 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de neuf heures et suivant du matin.

9) Visite de L'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observation : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise a prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

-Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2

2019T01189VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi avocat à la cour de cassation 22 rue de Marseille Tunis

TEL : 71351282

FAX : 71258570

(Matricule fiscal : 80920CAP000)

1) Partie poursuivante: Arab Tunisian Bank, en son représentant légal demeurant a son siège social 9 Rue Hédi Nouira .Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 rue de Marseille Tunis. (matricule fiscal : 80920CAP000).

2) Partie saisie : STE GHARBI DE PROMOTION IMMOBILIERE en son représentant légal demeurant a son siège social Avenue Habib Bourguiba n° 69 MEGRINE, inscrit au registre de commerce sous le numéro B2449722006,

3) Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Hédi Avocat à la cour de cassation ,22 rue de Marseille, Tunis (matricule fiscal : 80920CAP000).

4) immeuble Saisi : La vente portera sur un titre foncier porte numéro de propriété 44512 Ben Arous est appelée «La national» Le terrain de l'immobilier est 44512 Ben Arous Razer 1660, avec une approche de l'obstacle et l'approche de Salah Eddine EL Ayoubi à Ben Arous et une zone résidentielle avec toutes les installations dans le centre de Ben Arous,

La parcelle immobilière numéro 44512 Ben Arous Razer à1660 m à l'angle des approches d'approche par obstacle et de Salah Eddine El Ayoubi Ben Arous du bâtiment est préparée pour étude de logement de 3035 m et presque en rez de – chaussée et trois étages plus haut, détaillé comme suit :

A. Le sondage au rez-de-chaussée de 633 m2 environ se compose de cinq appartements et est détaillé comme suit :

Chaque appartement comprend une salle de réception, deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de douche, une douche et une maison de gardien.

B. Le premier étage est étudie 633 m2 et se compose de six appartements et détaillé comme suit :

- Quatre chambres comprenant chacun une salle de réception deux chambres à coucher, une cuisine une douche et une douche

- Une chambre comprenant une salle de réception, trois chambres à coucher, lune cuisine une douche, une douche, une douche et un ventilateur.

- Une chambre comprenant une salle de réception, une chambre à coucher, une cuisine, une douche et une douche.

C. Un deuxième étage d'environ 633 m2 comprenant six appartements est détaillé comme suit :

- Quatre chambres comprenant chacun une salle de réception et deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et un éditeur,

- Une chambre composée de salle de réception trois chambres à coucher, cuisine, maison de bain;

- Une chambre comprend une salle de réception, une chambre à coucher, une cuisine une maison de douelle et une douche.

D. Un troisième étage avec une superficie de 633 m2 est composé de six appartements et détaillé comme suit :

- Quatre chambres comprenant chacun une salle de réception et deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et un éditeur,

- Une chambre composée de salle de réception trois chambres à coucher, cuisine, maison de bain;

- Une chambre comprend une salle de réception, une chambre à. coucher, une cuisine une maison de douelle et une douche.

E. Le quatrième étage à une superficie de 503 mètres carrés et se compose de six appartements.

Deux chambres comprenant chacun une salle de réception, trois chambres à coucher, une cuisune, une douche, une douche et un ventilateur.

- une chambre comprenant une salle de réception, 2 chambres à coucher, une cuisine, une douche et une douche.

- une chambre comprenant une salle de réception, une chambre à coucher, une cuisine, une douche et une douche.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme quatre millions cent soixante quatorze dinars (4.174.000.000)

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le jeudi 12/9/2019 à la chambre des ventes

immobilières au tribunal de première instance de Ben Arous à partir de neuf heures et suivant du matin,

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observation :

- La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise a prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Ben Arous.

2019T01190VEPA1

Vente aux enchères publiques

Internationale Assistance conseil et consultation

(I.A.C.C)

24 rue du CAIRE - Tunis : 71353.138

Fax: 71.252.191

MF: 1598377/G

A la demande de : LA BANQUE FRANCO - TUNISIENNE (BFT) S.A sis à Tunis cité Ennacim rue Aboubaker Achahid, Montplaisir, Le Belvédère, Tunis RC N° B 111193.1996,

En qualité de créancier hypothécaire.

Contre la partie saisie :

1) La Société de gestion des parcs de Loisirs «S.G.P.L» société Anonyme, inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première instance de Tunis sous le n° B2418872010, dont le siège social est sis au n°9 Bis, Rue du Niger, 1002 Tunis.

2) Mr Lotfi ben Laroussi Ajroud, Tunisien, né le 5/10/1961 à Sidi Bousaid, titulaire de la C.I.N n° 00586504 délivrée le 16/8/1995 Ouvrier à l'étranger, demeurant au n°26 Cité Naour, Sidi Bousaid – Tunis.

En qualité de caution hypothécaire

A la diligence de: Internationale Assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître HAMMAMI Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sise au 24 rue du Caire - Tunis MF: 1598377/G

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété dénommée « Lotfi Ajroud » objet de TF n° 17764 Manouba sise à la délégation de Tebourba , gouvernorat de Manouba, sis à HARTHMIN dans une région agricole, parcelles : n° 23 d'une superficie totale de 23500 m2 plantée de grenadiers, non exploitée mais labourée, n°24 d'une superficie totale de 36455 m2 cultivée et exploitée, n°26 d'une superficie totale de 10545 m2 morcelée en 3 lots, plantée d'arbres fruitiers et arrosée d'un système de gouttes à gouttes ;

La totalité du titre est d'une superficie de 70500 m2 soit 7 Hac et 5 Ares dans une zone irriguée et viabilisée.

Mise à Prix : Le prix de l'immeuble a été évalué après réduction de 40 % à (127.767,200 DT)

Date et lieu de la vente : Mercredi 4 Septembre 2019 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Manouba.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Manouba ou le siège de l'internationale assistance conseil et consultation (I.A.C.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître HAMMAMI Tarek Avocat à la Cour de Cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région

2019R01959VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Partie poursuivante : Banque internationale arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B187881996 ,siège n° 70/72 rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

1- La Société MEDITERRANIA PESCA , SARL, immatriculée au registre de commerce sous le n° B07118172009,siège social est à rue Habib Bourguiba (wed el khatf) Kelibia

(débitrice principale)

2- Mr Marwen Gobji, gérant de société, titulaire de CIN n° 06286721, résident à rue Habib Bourguiba Kelibia

(caution réelle solidaire)

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi avocat à la cour d'appel; demeurant au rezig centre bloc d'appartement 5 sidi rezig Tel: 71297117/ 20898316.

Propriété Saisie : Il s'agit de 111.53 / 110592 parts indivises objet du titre foncier n° 524214 Nabeul dénommé "Henchir Kassar" sis à Kelibia qui constitue un terrain rectangulaire d'une superficie de 6000 m2 sur lequel est bati une usine de conservation de poisson (fermée) d'une superficie de 1200 m2, le reste du terrain est nu et n'est pas exploité ; l'immeuble se situe au bord de la route liant Azmour à Kelibia .

Mise à prix : (381.840.000 dinars) et ce après réduction de 40 pour cent frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 9/09/2019 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ere Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R01962VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Banque internationale arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B187881996, siège n° 70/72 rue Habib Bourguiba - Tunis.

Partie saisie : Mr Mohamed Belgaeid, gérant de société, résident à Yasmine Hammamet , titulaire de CIN n° 01815725.

L'avocat poursuivant : Maître Najla JAZI, Avocat à la cour d appel ; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tel : 71297117/20898316.

propriété saisie : Il s'agit d'un terrain à usage de construction objet du titre foncier n° 523678 Nabeul dénommé Yasmina, l'immeuble est délimité du nord par une maison, de l'est par une maison, du sud par la rue mimosa et de l'ouest par une maison, l'immeuble est à proximité de 150 m du bord de la mer à coté de la salle couverte et du terrain municipale, il se situe dans une région classée uac4 qui se caractérise par le nombre élevé d'habitants et dont il est possible de bâtir en deux étages

Mise à Prix : (714.609.000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 9/09/2019 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombelia.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours.

Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ére Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019R01963VEPA1

Vente aux enchères publiques Sur Saisie immobilier

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme étage, Menzah 8, Ariana

TEL: 71.709.778 - 71.709.776// FAX: 71.709.742

MF: 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : La société Internationale de Recouvrement des Créances (IRC), représentée par son directeur général, société anonyme, RC n° B 114972001, ayant son siège social à Ariana, 19 rue Mustapha Abdessalem Menzah 5, agissant par subrogation à la place de l'UIB en vertu d'une convention de cession de créances enregistrée à la recette des finances rue El Jazira Tunis le 22/02/2012 et notifiée par l'intermédiaire de Maître Mohamed bouchrida huissier notaire à Tunis recipicé n° 045627, domicilié au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mohaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme étage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2éme étage, Menzah 8, Ariana

La partie saisie :

1- société MOKA, SARL, sis au n°7 rue Balhouen, Tunis et domiciliée au cabinet de son avocat Maître Ahmed Smat, sis à 58 avenue de la liberté Tunis 1002

2- Ahmed Ben Tijani Sassi, titulaire de la CIN n° 0127140, domicilié au n°4 rue Jbah, Tunis. (En sa qualité de caution personnelle et réelle de la débitrice principale)

l'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit (1400 parts /30000 parts) revenant à titre de propriété à la caution réelle dans l'immeuble objet du TF n° 8103 Ariana, dénommé "THAHBIA ET BIR EL JEMLI" d'une superficie totale de 30000· m2, sis à Sidi Amor Boukhtioua, Ariana, qui consiste en un terrain propice à la construction sur laquelle des bâtiments sont en voie d'achèvement.

Les parts indivises objet de la vente consistent en un terrain nu.

Les charges : Les parts indivises sont grevées des charges suivantes:

- Hypothèque volontaire à hauteur de 149.623,617 dinars inscrite le 02/10/1996 au profit de la société internationale de recouvrement des créances (IRC)

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 03/05/2019 au profit de saisissant.

Mise a prix : La mise à prix est fixée à (84.000, 000 dt)

Date et lieu de la vente: La vente aura lieu lundi le 02/09/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d' Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2019R01971VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilier étude maître Younes Hached

Avocat à la cour de cassation

38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, El Mezah 8, Ariana

TEL: 71709776 - 71709778 /// FAX: 71709742

Matricule fiscale n° 000/P/A/P/509782

Partie poursuivante : L'union internationale de Banques en la personne de son représentent légal, ayant son domicile chez la société «l'internationale de recouvrement des créances « (IRC), immatriculée au registre de commerce sous le n° B 114972001, ayant son siège social au 19 rue Mustapha Ben Abdessalem, Mezah V Tunis, élu son domicile au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, El Mezah 8, Ariana, Matricule fiscal n° 000/P/A/P/509782

Partie saisie : Société les fruits confits, société à responsabilité limitée, matricule fiscale: 0025213 VAM ,immatriculée au registre de commerce sous le n° B114972001, ayant son siège social au 4 rue Jérusalem Tunis et au lieu de son immeuble sis au zone industrielle de GBOLAT , et précisément à l'avenue Habib Bourguiba en face de l'hôpital régional de GBOLAT, gouvernorat de BEJA.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached dont l'étude est à sis à 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, El Mezah 8, Ariana .

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, non inscrit au registre foncier sis à la zone industrielle de GBOLAT , et précisément à l'avenue Habib Bourguiba en face de l'hôpital régional de GBOLAT, gouvernorat de BEJA. Il s'agit d'un lot de terrain constructible d'une superficie de 2500 mètre carré dont 900 mètre carré couverts composé d'un dépôt et des petites chambres sans portes, équipé de toutes les installations nécessaires.

Les Charges : l'immeuble saisi n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à neuf cent soixante-quinze miles dinars (975.000,000 DT) auxquels s'ajoutent les frais judiciaires.

Date et lieu de la vente : le Jeudi 5/9/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de BEJA ..

visite de l'immeuble mis en vente : pendant la journée durant toute la semaine.

pour de plus amples renseignements, un exemplaire du cahier des charges est à la disposition des éventuels acquéreurs auprès du greffe du tribunal de première instance de Beja et à l'étude de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un Avocat et après la consignation au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant. Pour les étrangers il faut, en plus, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019R01972VEPA1

Adjudication

Me Ahmed Smat

Avocat à la cour de cassation

Tél : 71.575.999

MF : 756828NAP000

Partie saisissante : AMEN BANK - S.A. M.F 221 M - sis à l'Av Med 5 Tunis.

Avocat poursuivant : Me Ahmed Smat - 60 Av. Bab Benat Tunis

Parties saisies : Héritiers Belgacem Zribi : Sa veuve Mahbouba Ben Chaabane, ses enfants Fatma Zribi, Bayrem Zribi, Salah Zribi, Ilyess Zribi et Zeineb Zribi, demeurant tous à la Rue Abderahmen Ibn Zied n°4 Ouedhref Gabès.

Immeuble saisi : Toutes les parts indivises aux parties saisies dans l'immeuble nommé «Marian Fernad Loucien» objet du titre foncier n°89528 Tunis s'agissant d'un appartement de 30 mètres carrés se composant de 2 pièces et WC au 2éme étage de l'immeuble sis au 4 Rue Meftah Farhat - Tunis en très mauvais état.

Mise à prix : 36.000,000 dinars outre les frais qui seront taxés.

Date et lieu de l'adjudication : le 3/9/2019 à 9H devant le tribunal de 1ère instance de Tunis à l'Av. Bab Benet Tunis.

Condition de visite : Tous les jours pendant les horaires du travail.

2019R01976VEPA1

Vente sur saisie immobilière

Créancier poursuivant : Mohamed Farouk B Mansour, Tunis ouvrier à l'étranger demeurant à Akouda, titulaire de la CIN n° sans matricule fiscal, son avocat Me Amor Boukadida demeurant à Sousse, Rue Béchir Sfax n° 2, l'avocat poursuivant, M.f 298969 Z .

Débiteur saisi : Kamel Ben Cheikh Souguir, propriétaire ; demeurant à Akouda rue Salem B Hmida. CIN n° 02833179 sans matricule fiscal.

Immeuble mis en vente : La totalité de la parcelle n° 2 du plan de l'O.T.C, objet du titre foncier 56798 Sousse; consistant en a terrain agricole, donnant sur la route GP.1 au niveau de l'échangeur menant à chatt Meriem, dans une zone agricole non aménagée; d'une superficie de 360m.

Mise à Prix : 34000 Dinars suivant l'estimation de l'expert Ameur Abdallâh frais d'adjudication en sus.

Date de la vente : Le mardi 17/09/2019 à 9h00 du matin, par-devant la chambre des criées du tribunal de Sousse 2.

Visite de l'immeuble : Chaque dimanche de 9h00 du matin à 17h00 de l'après midi.

Pour de plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de Sousse 2 ou l'étude de Mr Amor Boukadida, avocat poursuivant, 2 Rue Béchir Sfar Sousse.

N.B. : La participation à l'adjudication n'est possible que pour celui qui a consigné le tiers de la mise à prix et par l'entremise d'un avocat.

2019S00918VEPA1

Vente sur saisie immobilière

Créancier poursuivant : Mohamed Farouk B Mansour, Tunis : ouvrier à l'étranger demeurant à Akouda, titulaire de la CIN n° sans Matricule fiscal, son avocat Me Amor Boukadida demeurant à Sousse, rue Béchir Sfax n° 2, l'avocat poursuivant, M.f : 298969Z:

Débiteur saisi : Fatma Bt Abderrazak Souguir, propriétaire; demeurant à Akouda rue 2 Mars Akouda CIN n° 02992008 sans matricule fiscal.

Immeuble mis en vente : La totalité de la propriété « Essalama 77», objet du titre foncier 60274 Sousse; consistant en un terrain enclavé, sur lequel est edifié un petit logement avec terrain en face, le reliant à la rue 02 Mars Akouda objet de la parcelle 641 d'une superficie de 187 m2 pour le terrain et 259 m2 de la partie construite.

Mise à Prix : 102820 Dinars suivant l'estimation de l'expert Mansour Belhaj Khlifa, frais en sus.

Date de la vente : Le mardi 17/09/2019 à 9h00 du matin, par-devant la chambre des criées du tribunal de Sousse 2.

Visite de l'immeuble: Chaque dimanche de 9h00 du matin a 17h00 de l'après midi.

Pour de plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de Sousse 2 ou l'étude de Me Amor Boukadida, avocat poursuivant, 2 Rue Béchir Sfar Sousse.

N.B. :

La participation à l'adjudication n'est possible que pour celui qui a consigné le tiers de la mise à prix et par l'entremise d'un avocat.

2019S00919VEPA1

Avis de vente immobilière

Nasr Ben Ameur et Associés S.A.R.L

M.F :1514947J

Maître Nasr ben Ameur

Avocat à la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

Pour suivant : TUNISIAN SAUDI BANK "T S B" S A Inscrite au R.C B 16641997 représentée par son représentant légal siège social rue Hadi Krray Tunis.

Avocat du poursuivant : Maître Nasr ben Ameur, Avocat à la cour de cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Partie saisie :

La Société Union d'Emballage SARL inscrite au RC N° B27188192009 Siège social route Kneis n° 4070 Mseken. .

L'immeuble objet de la vente :

La totalité de l'Immeuble sis à Msaken, objet du titre foncier n° 67090 Sousse, dénommé « Ezzayet », sis au niveau de la route reliant Sousse Kairouan. Sa superficie totale est de 81 500 m2 dont une partie du coté est exploitée comme usine et un espace de fêtes comprenant des constructions en béton armé et d'autres en construction métallique. Une deuxième partie du coté ouest est à vocation agricole.

Les bâtiments :

1) Une administration du coté nord.

Il s'agit d'un bâtiment constitué d'un rez de chaussée et d'un étage construit en béton armé, les murs sont en briques. Il a une réception, des bureaux, toilettes, local pour les archives, une petite cuisine au rez de chaussée, un grand bureau et une salle de réunions à l'étage

2) Salle des fêtes :

Elle est composée d'un rez de chaussée de 113 m2 dont la construction est achevée et ouvrant sur une terrasse aménagée et d'un étage dont la construction n'est pas achevée et dont la superficie est de 113 m2

3) Café :

Il s'agit d'un bâtiment du coté nord est, destiné comme réception et café jouxtant la salle des fêtes, édifié sur des poteaux en béton et le toit est en béton.

La construction est achevée et la superficie totale est de 340 m2.

4) Chambre de gardien :

Il s'agit d'un bâtiment de 27 m2 composé d'une petite cuisine, d'une toilette en béton et les murs sont en briques.

5) Premier atelier :

Il s'agit d'un atelier jouxtant l'administration du coté sud. Les murs sont en briques et la structure est métallique, la superficie totale est de 2520 m2.

6) Deuxième atelier :

Il est Identique au premier pour ce qui est de la qualité des matériaux et de l'exploitation jouxtant l'administration du coté ouest. La superficie est de 2520 m2.

7) Un local technique :

Local jouxtant le premier atelier du coté est, sa superficie couverte est de 125 m2.

A coté de ce local technique, Il existe un espace aménagé comportant une citerne de stockage de carburant, d'une capacité de 40 000 , et une bêche à eau.

8) Une construction inachevée d'Un rez de chaussée et d'un étage :

La construction comporte des fondations, des poteaux, des toits en béton armé et ses murs sont en briques. Elle est située au nord du deuxième atelier, sa superficie est de 90 m2 par niveau.

L'immeuble est limité, au sud et c'est par une voie, au nord par une piste et à l'ouest par un terrain appartenant à des tiers.

La mise à prix a été fixée à 4.858.100 D quatre millions huit cent cinquante huit mille cent dinars.

et ce Suivant rapport d'expertise daté du 04/08/2018 et réalisé par les experts HAMDA ZOUERI et SAMI EL BOUDHRI désignés par ordonnance sur requête n°78003 du président du tribunal de première Instance Sousse .

Date de la vente : La vente aura lieu le 05/09/2019 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Visite des lieux : la visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2019S00921VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur **saisie immobilière**

Partie poursuivante: la TSB BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi KARAI Tunis.

Partie saisie : Mohamed Yayah Zarouk, demeurant à KALLA SIGHIRA, titulaire de la CIN n° 02893194

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X.

Désignation de l'immeuble saisi la totalité d'un appartement n° 604 sis au 6éme étage de la résidence "EL ONS "Avenue Yasser Arafat Sahloul Sousse objet du titre foncier n° 128639 Sousse d'une superficie de 126 m2 et une terrasse objet du titre foncier n° 128640 Sousse d'une superficie de 81 m2 et une place de parking au sous sol de la résidence objet du titre foncier n° 128595, Sousse d'une superficie de 13 m2 .

- Mise prix : La mise à prix est fixée à la somme de 303 950 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication .

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 12/09/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

- Conditions de visite de l'immeuble: Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019A00232VEPA1

Vente Immobilière

Le créancier saisissant : Société Tunisienne d'électricité (T.U.N.EL) sis à Sfax registre de commerce B191502000.

Le débiteur saisi : Mouafek Elagram vente matériel sanitaire et matériel de fer Cité ennour Gafsa.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Saoudi, Avocat à la Cour, Code Fiscal 1146106/X Sis rue Habib Bourguiba Gafsa.

Désignation de l'immeuble : L'immeuble sise à Cité Ennour Gafsa, un dépôt à Titre Foncier N'644 Gafsa d'une superficie 40 m2.

La mise à prix : Vingt huit mille deux cents dinars (28.200.000 d)

Date et lieu de la vente : Le Jeudi 05/09/2019 devant la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de 1 ère Instance de Gafsa à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours, également de consulter le cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Gafsa.

2019D00080VEPA1

Adjudication d'immeuble

S'agissant de

Le saisissant : Med Rahmouni Ali gérant de la société Demeurant à la cité El Bassatine - Kasserine .

Le saisi : Ali Ben Ahmed Shili, commerçant demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba - Thala Kasserine.

L'avocat poursuivant : Maître Yacine Barkaoui Avocat de la cour de cassation - immeuble Ferid Jraidi avenue Habib Bourguiba.

La désignation de l'immeuble saisi :

S'agissant d'une part en état de communion d'une propriété sis Sidi Shil délégation de Thala, cette propriété agricole se coupe des arbres d'olivier, d'amende de pistalle, ainsi qu'un bâtiment sans forme d'une ferme

Les limites de la propriété se détermine comme suit :

- Ouest : les héritiers de ABDL HAFIDH SHILI .

- Est : voie D'ELBAWAJIR

- Sud : les propriétés de OULED SWIBEG.

- Nord : voie de SIDI SHILI.

- SURFACE: 3.5 H

Mise à prix de l'ouverture :

La mise à prix égale à la valeur de l'immeuble qui est évaluée cent cinq mille dinars, en ajoutant les frais justificatifs et addihiomées avant la date de l'adjudication.

Date de l'adjudication et son lieu :

L'adjudication est désignée Le Mardi 3 septembre 2019 à 9 H DU matin devant le tribunal de 1ère instance de Kasserine .

Les personnes concernées pourront visiter l'immeuble saisi tous les jours de la semaine à partir du 9H du matin et jusqu' à 16 H de l'après midi.

2019K00068VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Mohamed anbar mestiri, demeure à rue Emna Brahim Teboulba.

La partie poursuivie : Monsieur Chokri Tekaya, à l'avenue de la république Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour d'appel dont le siége est à l'avenue de la république Teboulba.

L'immeuble saisi : toutes 4641 parts enrumeur de l'immeuble objet du titre Foncier n° 51163 Monastir nommé eletha, Il s'agit d'Un terrain agricole d'une surface 60464 m2.

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Telle que arrêtée par l'expert judiciaire M Ben rayana Bouraoui nommé suivant l'ordonnance sur requête n° 60464 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 24/06/2019 est fixée à soixante douze milles cinq cents quinze dinars 625 millimes "72515.625 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 11/09/2019 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux

adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2019P00301VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Rekik

Avocat à la cour

Tel 71 723 999

MF 0760056 W

Poursuivant : Arab Tunisian Lease , en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à Ennour Bulding C.U.Nord Tunis R C n° B1157711996

Partie saisie : Mr Mounir ben Belgacem Khiri , son domicile est à la rue el Akhaa Raoued Ariana CIN n° 05079194 M F 0357328A

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'indépendance Ariana Bureau B 312.

Immeuble à vendre : La totalité de 358,96 / 1365794 parts indivises de l'immeuble objet du titre foncier n° 53717 Ariana dénommé« Massif» sis à Raoued Ariana constituants 358,96 m² sur lesquelles il a été construit un immeuble clôturé sans porte qui comporte une chambre, une cuisine et une salle d'eau. Le toit en dalle; le pallier en parterre, les murs en briques. Il n'est pas équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : 46.436,496 DT en vertu de l'expertise de Mr Oussama Ben Mahmoud, l' expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 16/9/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance d'Ariana.

2019402792VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed REKIK Avocat à la cour

Poursuivant : La société Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à 32 rue Hedi Karray Tunis

Partie saisie : Mr Samir Ben Mohamed Salah Jabnoun ,CIN n°02979819 son domicile est au 75 rue Farhat Hached Msaken Sousse. (En sa qualité de caution personnelle solidaire et hypothécaire)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. MF 0760056W, Tél : 71 723 999.

Immeuble à vendre : La totalité des parts indivises appartenant à la partie saisie dans l'immeuble, objet du titre foncier n°548256 Nabeul dénommé "Bir Echabba" sis à Borj Hfaiedh Délégation Grombalia Nabeul. Ces parts sont d'une superficie de 4213,512 m² réparti en 4213,512, 1174109 parts; Il s'agit d'un immeuble situé au bord de l'ancienne route n°1 menant à Sousse à proximité de la mosquée, des Boutiques et du café situé au coin de la route menant à Nabeul et à Borj Hfaiedh.

Mise à prix : 278.091,792 DT en vertu de l'expertise de .Mme Dalinda Ben Turkia, l'expert judiciaire .

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : le lundi 09/09/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

2019402793VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître El arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 rue d'Iran, Tunis 2éme étage bureau 7

Tel : 55611011

MF : 1191497H/P/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, Société Anonyme, agissant par son représentant légal, dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, immatriculé au registre commercial au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B 176041996.

Partie saisie : Cherifa Zaroui, titulaire de la CIN n° 00050452 domiciliée 10 Rue des Hafsides, El Menzah V, Ariana,

Avocat poursuivant : Maître El Arbj Zarrouk, 48 rue D'iran, Tunis 2éme étage bureau 7.

L'immeuble saisi : La propriété dénommée "Dar Cherifa IX" objet du titre foncier n° 39944 Tunis, sis à Kerch El Ghaba Ariana au bord d'une rue, d'une superficie de 524 m2, consistant en une villa à usage d'habitation sis à 10 rue des Hafsides El Menzeh V, Ariana. Elle se compose d'un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage. Le sous-sol se compose d'un dépôt, cinq chambres, une toilette et une cuisine plus une armoire. Le rez-de-chaussée se compose d'un balcon 2 salons, un séjour, une toilette, une salle de bain

et une cuisine. Le premier étage se compose de cinq chambres, une toilette, une salle de bain et un petit séjour plus un escalier qui conduit au toit. Les plafonds sont des dalles sur lesquelles sont fixées des lampes, les murs sont construits de briques les surfaces sont en marbre, toute la villa est équipée d'une climatisation centrale ainsi que des parties du jardin sont revêtus. De plus on trouve une chambre pour le gardien ainsi qu'une fontaine à l'entrée avant.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble est fixée à un million deux cent trente trois mille six cent Dinars (1. 233. 600 D, 000).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi le 02/09/2019 à 9 h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana, sis à la cité administrative Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié portant ledit montant, ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut, le cas échéant, en outre, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de l'Ariana.

2019402794VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Société "Central National d'alimentation CNA" SARL

Siège social : 44 Avenue Abdelhamid Kadhi Sousse

MF : 0028151L

RC N° : B198971996

I U : 0028151L

Suivant jugement rendu par le Tribunal de 1ère instance de Sousse le 4/7/2019 ordonne la faillite de la société «Central National d'alimentation CNA» et ayant nommé :

Juge Commissaire : Melle Maeb Abidi.

Syndic : Mr Sadok Laarif.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au syndic dans les 15 jours à partir de la parution du présent avis à l'adresse suivante : Avenue Yesser Arafet Immeuble Jaiem Bureau N° 3, Tel : 73 820 510 - 70 001 244.

2019A00233VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de première instance à Grombalia

Chambre de redressement judiciaire Affaire n°246

Jugement du 06.05.2019

La société demandant le redressement judiciaire :

Le groupe des sociétés Carthage Travel and Events au nom de son représentant légale et la société Carthage Plus et l'agence Boblioglobus Tunisia.

Par ces motifs

Et vu les dispositions de la Loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives et ce qui a été précédemment, exposé, la cour prononce en première instance ce qui suit :

1. Constat de l'évidence de l'arrêt de cessation de paiements du groupe des sociétés Carthage Travel and Events au nom de son représentant légale et la société Carthage Plus et l'agence Boblioglobus Tunisia de ses dettes à partir de la date du 21.07 .2016, et l'ordonnance de poursuivre l'activité selon le plan de redressement établi par l'administrateur judiciaire Mr Riadh Stambouli dans son rapport final en moi d'octobre 2017 ajourné par les rapport complémentaires en date du 25.03.2019, 08.04.2019 et 22. 04.2019, la mise en œuvre des articles du contrat de grandie légalisé en date des 18 et 19.04.2019 et signé par les trois représentants légaux des trois sociétés.

2. La désignation de l'administrateur judiciaire Mr Riadh Stambouli pour l'exécution du plan de redressement sous la tutelle du juge contrôleur madame Najeh Hamdi

3. L'enregistrement du dispositif du présent jugement au registre du commerce au Journal Officiel de la République Tunisienne et l'envoi d'une copie du présent à la commission du suivit des sociétés économiques

4. Exclusion de la dette de la banque BIAT au nom de son représentant légale du processus de redressement

5. Les frais de justice sont à la charge du demandeur de redressement judiciaire au nom de son représentant légale.

2019N00494VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Mediterranean hôtels management

Société Anonyme au capital de 8 010 000 D

Siège social; hôtel Sun Garden - 8050 Hammamet

R.C : B 0715782004

M.F: 871375A A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Meditrranean Hôtels Management sont invités à assister, le vendredi 27 septembre 2019, à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la première, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2019T01184SANB3

SECA

Société anonyme au capital de 50.000 Dinars

Matricule fiscal : 13766/L

Registre de commerce : B11031998

Les actionnaires de la société «SECA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi 30 août 2019 à 11H, au siège social, rue Abou Hamed el Ghazali montplaisir .1073.Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Délai de convocation

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et du rapport de gestion

3. Approbation des rapports du commissaire aux comptes

4. Approbation des conventions spéciales.

2019T01186SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEXO PASS Tunisie Société Anonyme

Siège social : 09 rue Mohamed Ali Annabi Tunis

MF : 433729S

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Sodexo Pass Tunisie qu'une Assemblée générale ordinaire de la société Sodexo Pass Tunisie se tiendra le 28/8/2019 à 11 h au siège de la société sise au 9 Rue Mohamed Ali Annabi à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité de l'exercice clos le 31 août 2018

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 août 2018

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 août 2018

- Approbation des conventions règlementées

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2019R01960SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Etancheité Tunisienne

S.A au capital de 7.208.352 DINARS

Rue de la physique, Z.I Ben Arous 2013

MF : 00500/R/A/M/000

N°CNSS : 53058-96

Les actionnaires de la société Etanchéité Tunisienne sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 30/08/2019 à 9 Heures, et ce, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'extension de l'objet social;

- Mise à jour des statuts;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01965SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SERVICOM Industrie Sa

Société anonyme au capital social 8150000 DT

Siège Social: 06 Cité dalila 1er étage Jbel Ouset Zaghouan

Matricule fiscal : 1356300QAM000

R.C : B06129592014

Affiliation CNSS : 293273-42

Du procès verbal de la délibération du conseil d'administration du 22 Juillet, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 07 Août 2019 à 10H au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4. Affectation du résultat;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

2019R01968SANB3

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire

SERVITEL SA

Société Anonyme

Au Capital 3 400 000 DT

Siège Social : Avenue de l'Environnement Testour Béja

MF: 1203428KAM000

R.C: B24107422011

Du procès verbal de la délibération du conseil d'administration du 19 Juillet, il

a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 08 Aout 2019 à 8H au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice.

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC.

7. Pouvoirs.

2019R01969SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SERVITRADE SA

Société anonyme

au capital social 10 500 000 DT

Siège Social : 65 Rue 8601 Zone industrielle Charguia 1 Tunis

Matricule fiscal : 0968850NAM000

R.C : B2439942006

Affiliation CNSS : 341334-88

Du procès verbal de la délibération du conseil d'administration du 19 Juillet, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 09 Août 2019 à 12H au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice.

6. Nomination du commissaire aux comptes

7. Recomposition du conseil d'administration;

8. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC.

9. Questions diverses.

10. Pouvoir pour formalités.

2019R01970SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

et de l'assemblée générale extraordinaire

Société CAP Africa

Société anonyme au capital de 80.000 dinars

Identifiant unique RNE : 0004353R

Siège social : Avenue Romdhane Ben Romdhane, Mahdia.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «CAP AFRICA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 29 Août 2019 à 16h00 au domicile du président du conseil d'administration sis au 01 rue Jamel Abdennaceur, Tunis, et à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le même jour et au même endroit à 17h.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;

3. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

6. Questions diverses.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Prolongation de la durée de vie de la société;

2. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais règlementaires à la disposition des actionnaires au domicile du président du conseil d'administration.

2019R01973SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique el Hana Hannibal Palace

SA au capital de 5.650.000 dinars

Port el Kantaoui -Sousse

RC : B130501996

MF : 28424 SAM 000

Madame et Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique El Hana Hannibal Palace sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 31 août 2019 à 10h heures au siège social de la société sis à l 'hôtel Hannibal Palace à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Approbation du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2018,

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2018,

- Approbation des conventions réglementées, article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018, Fixation des jetons de présence.

- Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2018,

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019,2020 et 2021

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

Délégation pour l'accomplissement des formalités

2019S00917SANB3

Société Entreprises de Batiment du Centre Eltaief

Société anonyme au capital de 1.000.000 Dinars

Identifiant unique 023302L

Siège social : 68 A V.Hédi Nouira - sousse

Messieurs les actionnaires de la société EBCE sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 28 Août 2019 à 10 H au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d' administration sur la gestion relative à l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Approbation des opérations et conventions régies par les articles 200 et 474 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses,

- Pouvoir pour formalités.

2019S00922SANB3

Société de promotion immobilière LETAIEF

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 Dinars

Identifiant unique 455378J

Siège social : 68 Av. Hédi Nouira - Sousse

Messieurs les actionnaires de la société SPIL sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi 29 Août 2019 à 11 H du matin au siège social de la société, à l'effet de délibrer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Approbation des opérations et conventions régies par l'article 200 et 474 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

- Pouvoir pour formalités.

2019S00923SANB3

Société el Mehdi de matériaux de construction

Société anonyme au capital de 2.400.000 Dinars

Identifiant unique 020047 C

Siège social: 68 Av.Hédi Nouira - Sousse

Messieurs les actionnaires de la société SOMACO sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi 29 Août 2019 à 9 heure au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice 2018.

-Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

-Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2018.

-Affectation des résultats de l'exercice 2018.

-Approbation des opérations et conventions régies par les articles 200 et 474 du code des sociétés commerciales.

-Quitus aux administrateurs.

-Questions diverses.

-Pouvoir pour formalités.

2019S00924SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

société de développement et d'investissement de kebili SODIK-SICAR

société anonyme au capital social de 5.000.000 dinars

Siège social: rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce: B23255942016

Matricule Fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 Août 2019 à 10h à l'hôtel FOURATI BELVADERE sis à 10 rue des ETATS UNIS 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Approuver le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018

2- Approuver la nomination d'un gestionnaire représentant de la caisse des dépôts et consignations

3- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018

4- Lecture de deux rapports général et spéciale du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

5- Approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2018

6- Approuver les opérations et les accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7- Affectation des résultats de l'exercice 2018

8- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2019,2020 et 2021

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019,2020 et 2021

10- Quitus aux administrateurs

11- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2018

12- Pouvoirs pour formalités

2019O00043SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

« Ezzitouna » Gremit Ouest

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle

de base et de services agricoles «Ezzitouna » à Gremit Ouest informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire sera tenue au siège de la société le mercredi 11 Septembre 2019 à 9H00 du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration financier et moral et rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 2016 - 2017 et 2018.

2. Discuter et approuver le rapport du conseil d'administration

3. Mise à jour de la liste des adhérents.

4. Renouvellement des deux tiers des membres du conseil d'administration

5. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2019-2020 et 2021.

Remarque :

Cet avis est une invitation personnelle pour chaque participant et à le droit de consulter les rapports au siège de la société à partir du 03/09/2019. La candidature au conseil d'administration est ouverte du 26/08/2019 au 31/08/2019 Les candidats qui souhaitent poser leur candidature à l'adhésion au conseil d'administration doivent présenter une demande par lettre recommandée au nom du président de la société avec une garantie de 100 Dinars.

2019A00231SODB3

Société Mutuelle des Services Agricoles

Ettaumouh Matmata Nouvelle

MF: 917170-N-P-M-000

Le conseil d'administration de la société Mutuelle des services agricoles Ettaumouh Matmata Nouvelle informe tous les adhérents qu'une assemblée générale ordinaire pour l'année 2018 aura lieu Le jeudi 29/08/2019 à dix heures du matin au siège de la société en vue de délibérer sur l' ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport morale pour l'exercice 2018

- Lecture et approbation des états financières 2018

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux administrateurs

- Renouvelle des membres de C.A

- Divers

2019Z00149SODB3

Convocation

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société mutuelle de base des services agricoles ras jebel (SMBSA-RAS JEBEL)

relative à l'exercice 2018

MF :07153/Y/N/M/000

CNSS : 034787-61

Le président du conseil d'administration de la société susvisée invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'AGO relative à l'exercice 2018 qui se tiendra au siège de la société mutuelle km2 route de metline ras jebel. le 23/08/2019 à 16 h , et en cas d'absence du quorum la réunion se tiendra le 13/09/2019 dans sa 2 éme convocation à la maison des jeunes ras jebel à 16 h

L'ordre de jour de cette AGO est fixé comme suit;

• Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de

l'entreprise durant l'exercice 2018

• L'examen et la discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2018

• Lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'année 2018

• Présentation du projet de résolution en vue de leur discussion et approbation

• Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'année 2018

• Questions diverses

2019W00242SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M. Hassen Ben Ali Ben Touhami Sdouka titulaire de la carte d'identité N° 00340863 résidant 12 impasse El ASKRI rue El kaadine Tunis déclare avoir perdu le titre de propriété N°1346 daté du 19/5/2004 se rapportant au titre foncier N°104223 Tunis situé Mnihla Ariana et qu'un certificat de perte a été délivré à cet effet.

2019T01179DIVD2

Nomination d'un liquidateur

L'Association Michket de promotion familiale

Siège social : 03 Rue Somaa Mourouj 5 Ben Arous

Numéro et date de l'accusé de réception RR907813905TN du 22/05/2013

En vertu de l'ordonnance sur requête n°50931 rendue par le Tribunal de Première instance de Ben Arous le 09/05/2019, il a été décidé la nomination de M' Slah Guedouar, en qualité de Liquidateur de «l'association Michket de promotion familiale» pour accomplir les procédures de la liquidation de l'association sous contrôle du juge commissaire MME Dorra Kefi.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours.) leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties au séquestre ,soit directement contre décharge à son bureau sis au 2, bis rue Argentine 5éme étage bureau n° 4 Belvédère Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance.

2019T01180DIVD2

Avis de clôture de faillite

Suite au jugement de faillite rendu par le tribunal de 1ére instance Bizerte le 29/05/2018 sous le n°571 à l'encontre de la société de bâtiment Izdihar dont le siège est à Ras Jebel MF : 0007244A/M/000 RC : B156221996 le syndic de faillite informe que le dit tribunal a décidé la clôture de faillite de cette société pour insuffisance de fonds le 30/07/2019.

2019R01958DIVD2

Prorogation de l'appel d'offres pour la Location à un tiers d'EL KSAR HOTEL

IU : 0010589Z

CNSS 030591-36

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse en date du 30/07/2019 sous n°201, l'administrateur judiciaire M Lotfi Khelifi informe le public de la prorogation de l'appel d'offres suivant cahier des charges pour la location d'Hôtel El KSAR classé 4 étoiles sis à la zone touristique Khezama Sousse.

L'Hôtel El Ksar, est composé de 450 chambres avec des espaces communs vastes et points d'attractions variés dont un centre Thlasso. Cet établissement est à 2 minutes à pied de la plage, situé en bord de mer et se trouve à 4 km du centre de Sousse.

Toute personne désirant louer l'Hôtel ELKSAR à Sousse pourra participer à cet appel d'offres et visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars non remboursable.

Le dernier délai pour le dépôt des offres est fixé au 19/09/2019.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi KHELIFI dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis-Belvédère N° 71.842.870 fax 71.799.504

2019S00927DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Naima Bent Mohamed ben Salah Bouallegui CIN : 14241526 délivrée le 30/03/2015 annonce la perte de son acte de propriété N° 13/57934 du titre foncier N° 67398 Sidi Bouzid. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de Awled Hafouz datée le 30/7/2019 sous numéro 2315.

2019X01039DIVD2

Avis

Mme Salwa bent abdelkarim ben hamda Bayar née le 25/05/1973 propriétaire d'une pâtisserie titulaire de la CIN 05307491 annonce qu'elle a perdu le titre de sa propriété concernant d'une chambre « el gharbi » superficie environ 45m² situé à «Benyaàla» Remla Kerkennah Sfax objet d'un contrat de vente rédigé le 1 février 2011 enregistré à la recette de finance de Sfax le 3 février 2011 reçu n° MO04760 établi par le notaire Wadii Abid et son accesseur Abdemajid Feki et elle veut avoir un autre original, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah Sfax dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition, toute opposition après ce délais ne sera prise en considération.

2019X01041DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif sur Notice augmentation de capital

Société d'Articles Hygiéniques SAH·SA

Société Anonyme au capital de 60 319 165 DT

Siège social : 5 Rue 8610, Zone Industrielle La Charguia 1 - Tunis

Identifiant unique : 0492586Z

CNSS : 187163/50

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26/04/2019, il a été décidé l'augmentation du capital de la société de 60 319165 DT à 65 345 762 DT.

Une notice d'information a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 53 du 10/05/2019. Nous rectifions que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/04/2019 enregistré à la recette de fiances Charguia le 29/04/2019 sous le n°19502628 quittance n°3359 a été déposé au registre national des entreprises le 13/05/2019 sous le n° : AC01732019.

2019402819RECZ9

Etats Financiers au 31 Décembre 2018

LLOYD ASSURANCES

S.A au capital social de 45 000 000 dinars : _ Siège social : Immeuble LLOYD Avenue Tahar Haddad Les berges du Lac- 1053
Identifiant Unique n° 0002395T -

(Chiffres en dinars tunisien)

Actif du bilan	Au 31 décembre 2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	6 298 105	3 137 026	3 161 078	2 599 209
Actifs corporels d'exploitation	5 172 796	3 778 747	1 394 049	1 427 266
Placements	196 403 210	4 763 254	191 639 956	158 484 259
Part des réassureurs dans les provisions techniques	101 321 598	-	101 321 598	85 731 345
Créances	92 831 548	14 137 269	78 694 278	62 588 549
Autres éléments d'Actif	20 317 497	4 389 262	15 928 235	13 031 701
Total de l'Actif	**422 344 753**	**30 205 559**	**392 139 194**	**323 862 328**

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passif du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	49 723 199	29 623 932
Résultat de l'exercice :	8 450 320	2 599 267
Total des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice	**58 173 519**	**32 223 199**
Passif		
Provision pour autres risques et charges	1 498 976	1 632 518
Provisions techniques brutes	192 701 046	170 286 480
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	94 699 458	81 366 508
Autres dettes	37 423 337	31 192 701
Autres passifs	7 642 858	7 160 922
Total des capitaux propres & Passif	**392 139 194**	**323 862 328**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie	Au 31/12/2018			Opérations nettes au 31/12/2017
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	
Primes acquises	81 008 695	45 130 922	35 877 773	36 080 202
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	6 488 829	-	6 488 829	3 485 020
Autres produits techniques	-3 148	-	-3 148	14 062
Charges de sinistres	-59 821 370	-31 685 970	-28 135 400	-29 887 033
Variation des autres provisions techniques	103 303	-	103 303	171 278
Participation aux bénéfices et ristournes	-486 006	-1656 958	1 170 952	638 626
Frais d'exploitation	-18 090 550	-10 941 345	-7 149 205	-5 887 981
Autres charges techniques	-1 243 511	-	-1 243 511	-1 582 120
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-29	-	-29	-77 938
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	**7 956 212**	**846 649**	**7 109 563**	**2 954 117**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2018			Opérations Nettes
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Au 31/12/2017
Primes	11 651 983	8 177 293	3 474 690	5 479 765
Produits de placements	2 668 339	-	2 668 339	1 646 457
Autres produits techniques	-	-	-	-
Charges de sinistres	- 3 226 490	- 1 637 910	-1 588 579	-774 398
Variation des autres provisions techniques	-7 643 424	-3 084 062	-4 559 362	-6 579 924
Participation aux bénéfices et ristournes	-323 682	-	-323 682	-38 466
Frais d'exploitation	-2 448 060	-3 683 794	1 235 734	1 098 331
Autres charges techniques	121 005	-	121 005	-139 982
Charges de placements	-624 537	-	-624 537	-671 880
Résultat technique de l'Assurance Vie	**175 134**	**-228 474**	**403 608**	**19 903**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2018	De la période arrêtée au 31/12/2017
Résultat technique de l'Assurance Non Vie	7 109 563	2 954 117
Résultat technique de l'Assurance Vie	403 608	19 903
Produits des placements de l'Assurance Non Vie	11 192 334	7127 669
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-3 102 946	-2 883 340
Pdts des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Ass Non Vie	-6 488 829	-3 485 020
Autres produits non techniques	143 342	2 027 355
Autres charges non techniques	-157 557	-2 268 379
Résultat provenant des activités ordinaires	**9 099 516**	**3 492 304**
Impôt sur le Résultat	-649 197	-893 037
Pertes extraordinaires	-	-
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	**8 450 320**	**2 599 267**

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-841 938	-1 152 891
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 094 946	-393 383
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-70 000	-60 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	-	-
Variation de trésorerie :	**-2 006 883**	**-1 606 273**
Trésorerie au début de l'exercice :	**-1 490 788**	**115 486**
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	**-3 497 671**	**-1 490 788**

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fait à Tunis, le 08/07/2019

Les commissaires aux comptes :

AMC Ernst & young
Fehmi LAOURINE

FINOR
Karim DEROUICHE

2019R01964BCFA5